

Monsieur Jean-Marc SAUVÉ
Vice-président honoraire du Conseil d'Etat

2018/GP/VM/ORD/CC/50

Paris, le 20 novembre 2018

Monsieur le Président,

Depuis plusieurs mois maintenant, différentes affaires d'abus sexuels sur mineurs commis par des clercs ou des religieux ont éclaté dans notre pays. Ces drames sont plus ou moins récents et ont été traités de manières diverses par les autorités qui avaient à en juger. Le scandale provoqué par ces abus commis par des clercs ou des religieux est bien réel et il est un démenti de notre engagement, au nom de l'Évangile, auprès des plus fragiles et des plus vulnérables. Le traitement de ces affaires, dans les décennies passées, n'a pas manqué de provoquer incompréhension, colère, méfiance. La souffrance des victimes continue à s'exprimer largement. Le retentissement, dans l'opinion publique catholique mais plus généralement au sein de la société française, des crimes pédophiles commis par des clercs et des religieux dans d'autres pays n'a pas manqué d'ajouter au trouble existant.

Au début des années 2000, la Conférence des évêques de France avait accompli un important travail, faisant des préconisations et insistant sur la prévention. Depuis avril 2016 de nouvelles mesures ont été annoncées et mises en œuvre dans différents domaines.

Pour faire la vérité sur les abus sexuels sur mineurs commis par des clercs et des religieux dans notre pays, il a semblé à la Conférence des évêques de France et à la Conférence des religieux et religieuses de France qu'il était indispensable et nécessaire qu'une commission indépendante puisse faire la lumière sur ce qui s'est passé et donne un avis et des préconisations par rapport aux mesures prises.

Nous vous remercions vivement d'avoir accepté de prendre la présidence de cette commission.

Ainsi que nous avons pu l'exprimer lors de l'assemblée des évêques le 7 novembre dernier, décision confirmée par l'assemblée générale de la CORREF le 12 Novembre, nous souhaitons que cette commission :

- fasse la lumière sur les abus sexuels commis sur mineurs et personnes vulnérables au sens où le droit entend ce terme, depuis les années 1950 jusqu'à maintenant ;
- étudie la manière dont ont été traitées ces affaires, en tenant compte du contexte des époques concernées ;
- évalue les mesures prises par la CEF comme par la CORREF depuis les années 2000 pour faire toutes les préconisations que vous penserez utiles.

Pour mener à bien cette mission, vous constituerez une commission en choisissant ses membres. Vous disposerez de locaux et des ressources nécessaires pour effectuer vos travaux que nous souhaiterions voir aboutir par la remise d'un rapport public d'ici 18 mois à 2 ans. Vous pourrez accéder aux archives des diocèses et congrégations religieuses et procéder aux auditions nécessaires.

En vous remerciant vivement de votre engagement qui sera une aide précieuse pour les victimes et leurs proches, pour l'Eglise, et nous le souhaitons, pour la société française dans son ensemble, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre respectueuse considération.



+ Georges PONTIER
Archevêque de Marseille
Président de la Conférence des évêques de France



Sœur Véronique MARGRON
Présidente de la Conférence
des religieux et religieuses de France